

---

ES 1-2020-3A : crédit de CHF 154'000.- TTC pour la réfection des routes et des chemins 2020

---

- Vu la nécessité de procéder à des travaux de réfection sur les routes et chemins communaux, mis à mal par les sollicitations du trafic ainsi que par les conditions climatiques
- Vu la nécessité de conserver un niveau d'investissement permettant le maintien d'une bonne qualité du réseau routier
- Vu l'analyse des routes et chemins communaux, réalisée par le département Infrastructures et Bâtiments en collaboration avec les Services extérieurs
- Vu la tournée des chemins et routes concernés, effectuée par la commission Economie et Sécurité le 3 septembre 2020
- Vu le rapport de la commission Economie et Sécurité du 14 octobre 2020
- Vu le rapport de la commission Finances et Administration du 9 novembre 2020
- Conformément à l'art. 30, al. 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 21 oui (unanimité des membres présents)

1. D'approuver la demande de crédit No ES 1-2020-3A pour la réfection des routes et chemins communaux 2020
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 154'000.- TTC destiné à ces travaux
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif
4. D'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités dès la fin des travaux, estimée à 2021

\*\*\*\*\*